

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
COMMUNE DE BUHL

Le Maire de la Commune de BUHL

VU les articles L.2542.2 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

VU la loi n° 95-66 du 20 janvier 1995 relative à l'accès à l'activité de conducteur et à la profession d'exploitant de taxi et le décret n° 95-935 du 17 août 1995 portant application de cette loi ;

VU la demande du 5 mars 2023 de Monsieur Joris HECHINGER, exploitant de taxi sous l'enseigne « Taxi Djo » dont le siège est au [REDACTED], qui sollicite l'autorisation d'exploiter le véhicule TESLA immatriculé [REDACTED] en tant que taxi.

ARRETE N°50 / 2024

Article 1^{er} : Monsieur Joris HECHINGER, gérant de la société d'exploitation d'un taxi dénommée « Taxi Djo » dont le siège est à [REDACTED], est autorisé à exploiter un taxi.

Il s'agit en l'occurrence du véhicule TESLA immatriculé [REDACTED]

Article 2 : Ce véhicule porte le numéro 1.

Article 3 : Le véhicule est autorisé à prendre en charge les clients sur l'ensemble du territoire de la commune de Buhl.

Article 4 : Le véhicule, en question, stationne sur la voie publique, à la hauteur du n° [REDACTED]

Article 5 : La présente autorisation est personnelle et non transmissible. Elle est révoquée à toute époque, en cas d'infraction à la réglementation en vigueur.

Article 6 : En cas de retrait de la présente autorisation, pour quelque cause que ce soit, le permissionnaire ne pourra prétendre à aucune indemnité ni dédommagement.

Article 7 : la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Guebwiller, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui annule et remplace l'arrêté n° 159/2021 du 12 août 2021 et dont ampliation sera adressée à :

- La Sous-préfecture de l'arrondissement de Thann-Guebwiller
- La Brigade de Gendarmerie de Guebwiller
- Les Brigades Vertes de Soultz
- M. HECHINGER Joris « Taxi Djo » - [REDACTED]

Fait à BUHL le 13 mars 2024

Le Maire :
Yves COQUELLE



Mis en ligne : 14 mars 2024